

**OBJET : SUBVENTION AU TITRE DU FEDER POUR L'AMENAGEMENT DES BERGES DU CANAL.
APPROBATION D'UN NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n°263 du Conseil Municipal du 3 octobre 2001,

Vu la lettre de la Préfecture en date du 15 juillet demandant l'approbation d'un nouveau plan de financement intégrant la participation du SIPPAREC,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation, stationnement.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le nouveau plan de financement annexé, de l'opération citée en objet.

Le Maire,